

Décembre 1984
Canton de Thann
Arrond' de Thann
Départ' du H.-Rhin



N° 16
Altitude 358 m
Habitants : 1922

BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



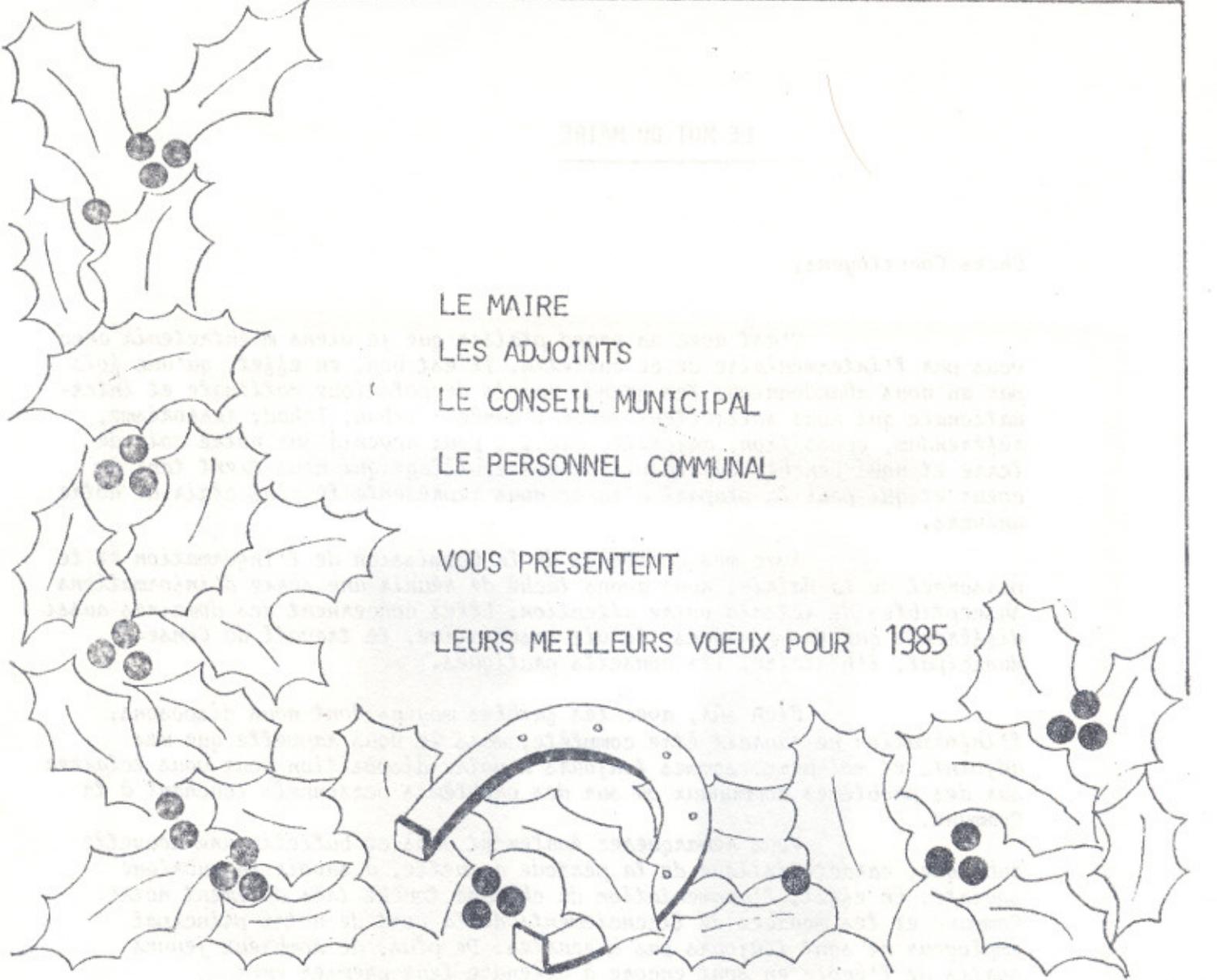
Pont sur la THUR (photo prise au début du siècle)



Rue de la Carrière au début du siècle



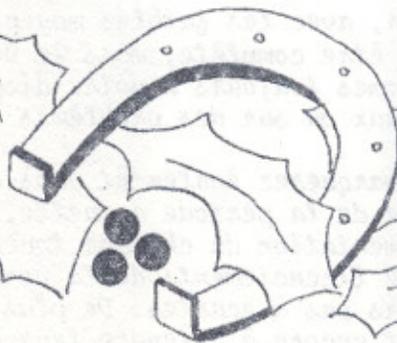
Rue Joffre vers 1895



LE MAIRE
LES ADJOINTS
LE CONSEIL MUNICIPAL
LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS PRESENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 1985



S O M M A I R E

1. Mot du Maire
2. Principales décisions du Conseil
3. Détails des Impôts Locaux
4. D'un budget à l'autre
5. Les arrêtés municipaux du passé
6. Transfert de classes
7. Le permis de construire
8. Le presque quotidien d'un facteur
9. Quarante ans déjà !
10. Industries - Artisans - Commerçants
11. La sortie pédestre et le Freundstein
12. Le saviez-vous ?
13. Le Tennis-Club de Bitschwiller
14. Origine du nom de Bitschwiller
15. Les jubilaires de 1985
16. Etat-Civil
17. Informations sociales
18. Reprise des tombes en état d'abandon
19. Carte d'identité de la forêt alsacienne
20. Plan de la forêt

LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

C'est avec un grand plaisir que je viens m'entretenir avec vous par l'intermédiaire de ce bulletin. Il est bon, en effet, qu'une fois par an nous abandonnions les grands sujets de politique nationale et internationale qui nous sollicitent toute l'année : Liban, Tchad, terrorisme, référendum, opposition, majorité, etc.... pour revenir sur notre coin de terre et nous pencher sur la vie de notre village qui nous tient tant à coeur et qui pour la plupart d'entre nous représente le plus clair de notre univers.

Avec mes collègues de la Commission de l'Information et le personnel de la Mairie, nous avons tâché de réunir une série d'informations susceptibles de retenir votre attention. Elles concernent des domaines aussi différents que les finances, la vie associative, le travail du Conseil Municipal, l'histoire, les conseils pratiques.

Bien sûr, avec les faibles moyens dont nous disposons, l'information ne saurait être complète, mais je vous rappelle que mes adjoints et moi-même, sommes toujours à votre disposition pour vous éclairer sur des problèmes communaux ou sur des problèmes personnels touchant à la Commune.

Vous remarquerez également dans ce bulletin une nouvelle rubrique, caractéristique de la période actuelle, à savoir la rubrique sociale. En effet, l'augmentation du chômage touche très durement notre Commune et les menaces de licenciements de la part de notre principal employeur ne sont toujours pas à écarter. De plus, de nombreux jeunes sortis de l'école en sont encore à attendre leur premier emploi.

La Municipalité est malheureusement impuissante pour transformer une telle situation : elle ne peut qu'appuyer fortement les initiatives prises par le gouvernement en créant des travaux d'utilité collective, permettant quelques emplois de jeunes à mi-temps pour quelques mois et en prévoyant une distribution de vivres de première nécessité aux personnes particulièrement démunies.

Il est sûr que pour certains de nos concitoyens, 1985 sera une année difficile qui nécessitera une mobilisation d'entre-aide à tous les niveaux.

Cependant, Noël étant la fête de l'Espérance, je souhaite que vous profitiez tous de ces quelques jours de répit pour oublier vos soucis et vivre dans la joie une belle réunion familiale.

Votre Maire.



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
O-O



Depuis la parution du dernier bulletin, les décisions suivantes ont été prises par le Conseil Municipal dans ses différentes séances ;

20 JANVIER 1984: (en présence de Monsieur Roland ORTLIEB, Conseiller Général)

- Mise en viabilité de la rue HAUTE; Financement: Subvention du Département 43.776 Frs. Emprunt auprès de la C.D.C: 166.224 Frs. Total: 210.000 Frs T.T.C.

- Etablissement d'un diagnostic thermique des bâtiments communaux par les soins du bureau d'études Michel WEST au prix de 27.457 Frs TTC avec une subvention de l'Etat de 19.220 Frs.

- Réfection du logement de l'Agent de Police. Travaux de peinture et de revêtement de sol confiés après appel d'offres, aux maisons AVELINE peinture et AVELINE Léon pour un montant de 24.000 Frs environ .

- Demande de subvention pour la construction du tennis dont les travaux se montent à 180.000 Frs environ TTC. Demande de prêt du même montant à la Caisse d'Epargne de THANN. Dès que le montant des annuités et de la subvention sera connu, on établira une convention de remboursement du terrain avec le Tennis-Club.

- Accord de participation au Syndicat de la Moyenne Thur.

- Accord pour l'incorporation de l'éclairage des abords de la Résidence de la Thur dans le domaine public. Refus pour l'incorporation des voiries.

- Accord de principe pour le projet de lotissement CASTEL FLEURI à construire par les HLM sur l'ancien terrain ALSTHOM.

27 FEVRIER 1984;

- Poursuite de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols.

- Engagement après concours de Mr Pierre GRANET comme Agent de Police et fixation de sa rémunération. Engagement de Mme P. GRANET comme Concierge femme de ménage de la Mairie.

- Fixation du bois de service à 124 stères pour 1984.

21 MARS 1984:

- Vote du budget primitif dont le total se monte à : 6.277.389 Frs.

- Fixation du taux des impôts locaux et du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

- Fixation des subventions.

- Nouveau bail pour la location de la poste à porter à 12.750 Frs l'an.

- Autorisation de construction d'un chalet de chasse sur le lot de la rive gauche de la Thur.

3 AVRIL 1984:

- Approbation de la convention de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

28 JUIN 1984:

- Transfert de deux classes de l'Ecole des Filles à l'Ecole des Garçons.

- Approbation des travaux à engager pour un montant de 470.000 Frs HT afin de réaliser des économies d'énergie . Subvention:136.140 Frs .

- Ouverture de crédits pour travaux divers de 539.636,62 Frs(Voirie rue des Vignes,Electricité Thanner Hubel,Réfection Ecole des Garçons,Economie d'énergie, Eclairage public,etc.....).

- Approbation maquette du CASTEL FLEURI sous réserves de certaines modifications à apporter par l'architecte.

- Délimitation de la zone des inondations.

21 SEPTEMBRE 1984:

- Acquisition à titre gratuit de terrain Rue des Vignes.

- Réparation du seuil de la Thur en face de la rue de l'Est,sous réserves d'une subvention de 80% du Département et de la soumission de plans détaillés.

- Attribution du marché de chauffage de la Mairie à la Sté Chauffage et Sanitaire Thannoïse pour un montant de 192.132 Frs.

- Remplacement de la chaudière de l'Ecole des Filles pour un montant de 24.000 Frs environ.Travaux à effectuer par la même entreprise après appel d'offres.

- Prise en charge du transport des enfants à la piscine .

- Affectation des salles de l'Ecole des Filles devenues vacantes à différentes associations de la Commune qui en ont fait la demande.

19 OCTOBRE 1984 : (Réunion Extraordinaire)

-A l'annonce d'un projet de licenciement de 130 personnes, le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité la motion suivante, conscient de l'impossibilité de reclasser ce personnel

des risques de fermeture totale de cet Etablissement amputé de son plus important noyau de fabrication ,
des incidences humaines et financières sur la vie de la Commune :

- estime que le projet de licenciement brutal de plus de la moitié de l'effectif du site de Bitschwiller - annonce faite sans concertation préalable - doit être abandonné;
- Considère en effet que l'usine de BITSCHWILLER - LES - THANN n'est qu'une petite filiale d'un groupe important, et qu'il faut lui laisser le temps même au prix de pertes passagères, de réussir sa restructuration, et tenir ainsi les promesses faites au personnel lors de la fusion concernant les investissements, les nouvelles fabrications et la formation ;
- estime que tous les efforts n'ont pas été faits dans ce sens, et que les investissements réalisés (fours électriques par ex..) n'ont pas ou peu été mis en oeuvre ;
- demande avec insistance aux Pouvoirs Publics et aux élus régionaux de soutenir la cause du maintien de l'effectif par l'octroi d'aides à l'investissement dont l'utilisation devait être contrôlée. Eventuellement de créer les conditions pouvant permettre d'intéresser un repreneur de la branche fonderie .

7 DECEMBRE 1984 :

- Approbation du budget supplémentaire qui se solde par un excédent global de : 574 592,97 Frs ;
- Fixation des loyers et tarifs publics 1985 ;
- Approbation de l'état d'assiette 1985 ;
- Autorisation d'engagement de 8 garçons et 2 filles au titre du T.U.C.
- Autorisation d'engagement d'un géologue pour l'étude de l'extension du cimetière ;
- Décision d'interdiction de l'édification de caveaux au cimetière vu le manque de place ;
- Décision de location du logement de l'Ecole des Filles ;
- Autorisation d'érection du bûcher et attribution d'un crédit de 1000 Frs pour le débardage .

DETAIL DES IMPOTS LOCAUX

	1983			1984			
	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	VARIATION du PRODUIT
Taxe d'Habitation	7,10%	4 189 270	297 438	7,53%	4 972 900	374 459	+ 25,89
Taxe foncière bâtie	12,06%	2 631 000	317 298	12,79%	3 299 000	421 942	+ 32,97
Taxe foncière non bâtie	87,88%	286 430	251 714	93,20%	309 400	288 360	+ 14,55
Taxe professionnelle	8,49%	12 715 720	1079 564	9,00%	10 166 680	915 001	- 15,24
			1946 014			1999 762	+ 2,76

NOTA: L'on constate que les bases de taxe professionnelle et en conséquence le produit ont accusé une très nette diminution par rapport à l'année 1983 .

Cette baisse a été répercutée sur les trois autres taxes afin d'obtenir un produit sensiblement égal à 1983.(+ 2,76 % globalement)

19 OCTOBRE 1984 : (Réunion Extraordinaire)

-A l'annonce d'un projet de licenciement de 130 personnes, le Conseil Municipal ,après délibération, vote à l'unanimité la motion suivante, conscient de l'impossibilité de reclasser ce personnel

des risques de fermeture totale de cet Etablissement amputé de son plus important noyau de fabrication ,
des incidences humaines et financières sur la vie de la Commune :

- estime que le projet de licenciement brutal de plus de la moitié de l'effectif du site de Bitschwiller - annonce faite sans concertation préalable - doit être abandonné;
- Considère en effet que l'usine de BITSCHWILLER - LES - THANN n'est qu'une petite filiale d'un groupe important ,et qu'il faut lui laisser le temps même au prix de pertes passagères, de réussir sa restructuration, et tenir ainsi les promesses faites au personnel lors de la fusion concernant les investissements, les nouvelles fabrications et la formation ;
- estime que tous les efforts n'ont pas été faits dans ce sens, et que les investissements réalisés (fours électriques par ex..) n'ont pas ou peu été mis en oeuvre ;
- demande avec insistance aux Pouvoirs Publics et aux élus régionaux de soutenir la cause du maintien de l'effectif par l'octroi d'aides à l'investissement dont l'utilisation devait être contrôlée. Eventuellement de créer les conditions pouvant permettre d'intéresser un repreneur de la branche fonderie .

7 DECEMBRE 1984 :

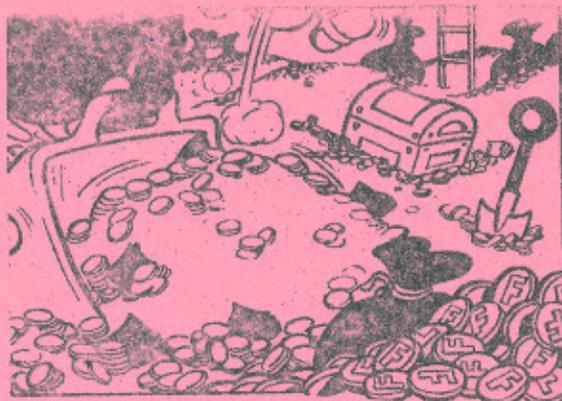
- Approbation du budget supplémentaire qui se solde par un excédent global de : 574 592,97 Frs ;
- Fixation des loyers et tarifs publics 1985 ;
- Approbation de l'état d'assiette 1985 ;
- Autorisation d'engagement de 8 garçons et 2 filles au titre du T.U.C.
- Autorisation d'engagement d'un géologue pour l'étude de l'extension du cimetière ;
- Décision d'interdiction de l'édification de caveaux au cimetière vu le manque de place ;
- Décision de location du logement de l'Ecole des Filles ;
- Autorisation d'érection du bûcher et attribution d'un crédit de 1000 Frs pour le débardage .

DETAIL DES IMPOTS LOCAUX

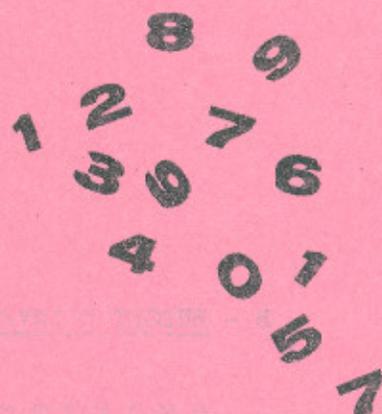
	1983			1984			VARIATION du PRODUIT
	TAUX	BASE	PRODUIT	TAUX	BASE	PRODUIT	
Taxe d'Habitation	7,10%	4 189 270	297 438	7,53%	4 972 900	374 459	+ 25,89
Taxe foncière bâtie	12,06%	2 631 000	317 298	12,79%	3 299 000	421 942	+ 32,97
Taxe foncière non bâtie	87,88%	286 430	251 714	93,20%	309 400	288 360	+ 14,55
Taxe professionnelle	8,49%	12 715 720	1079 564	9,00%	10 166 680	915 001	- 15,24
			1946 014			1999 762	+ 2,76

NOTA: L'on constate que les bases de taxe professionnelle et en conséquence le produit ont accusé une très nette diminution par rapport à l'année 1983 .

Cette baisse a été répercutée sur les trois autres taxes afin d'obtenir un produit sensiblement égal à 1983. (+ 2,76 % globalement)



D' UN BUDGET A L' AUTRE



Le Budget d'une commune se décompose en :

- 1) Le budget de fonctionnement qui enregistre tout ce qui est absolument nécessaire à la vie de la commune
- 2) Le budget d'investissement qui comprend les grands travaux

A - BUDGET DE FONCTIONNEMENT

<u>RECETTES</u>	Budget 1983	Budget primitif 1984	%
Produits de l'exploitation	186.000	232.000	+ 24,7
Produits domaniaux	1.155.750	933.800	- 19,2
Produits financiers	1.000	2.200	---
Recouvrements subventions	135.000	128.200	- 5,0
Dot. globale fonctionnement	1.028.827	1.085.219	+ 5,5
Impôts Indirects	99.325	111.900	+ 12,7
Contributions directes	2.097.230	2.142.955	+ 2,2
Produits antérieurs	318.538	325.326	+ 2,1
	<u>5.021.670</u>	<u>4.961.600</u>	
<u>DEPENSES</u>			
Denrées et fournitures	383.000	388.000	+ 1,3
Frais de personnel	1.795.000	1.725.000	- 3,9
Impôts et taxes	368.170	405.000	+ 10,0
Trav. et serv. extérieurs	695.000	701.000	+ 0,9
Participations	535.000	509.100	- 4,8
Allocations-subventions	135.500	146.000	+ 7,7
Frais de gestion générale	375.000	400.000	+ 6,7
Frais financiers	230.000	230.000	---
Divers	34.327	7.500	---
Prélèvement pour investis.	470.673	450.000	- 4,4
	<u>5.021.670</u>	<u>4.961.600</u>	- 1,2

CONCLUSION : il est à noter que :

Le budget de fonctionnement est en diminution de 1,2 % par rapport au budget 1983

B - BUDGET D'INVESTISSEMENT d'un montant de 1.235.789,-

RECETTES

Prélèvement sur fonctionnement pour emprunts	196.000,-
Prélèvement pour autres dépenses d'investissement	254.000,-
Fonds de compensation de la TVA	117.000,-
Diverses subventions	164.564,-
Emprunt C D C	250.000,-
Dotation globale d'équipement	39.000,-
Taxe locale d'équipement	30.000,-
Amendes de police	5.225,-
Emprunt Caisse d'Epargne	180.000,-

DEPENSES

Remboursement d'emprunts - Capital	196.000,-
Acquisition de petit matériel - Mairie	2.000,-
Sirène Mairie	20.000,-
Acquisition du petit matériel - Atelier	3.000,-
Extension éclairage public	4.410,-
Acquisition extincteur	4.000,-
Feux tricolores RN 66 (complément)	5.300,-
Conteners pour verre	12.000,-
Travaux de voirie rue Haute	210.000,-
Travaux de rénovation du logement- Ecole garçons	154.989,-
Remplacement chauffage Mairie	222.500,-
Travaux rue du Chemin de Fer 2e tranche -solde-	11.590,-
Construction de 3 garages	55.000,-
Travaux de trottoirs RN 66	155.000,-
Aménagement d'un court de tennis	180.000,-

LES ARRETES MUNICIPAUX DU PASSE

Nous inaugurons ci-dessous une nouvelle rubrique de petite histoire locale. Il s'agit de la reproduction d'arrêtés municipaux particulièrement typiques, nous replaçant dans l'état d'esprit de l'époque où ils ont été émis .

1) Comment les responsables municipaux ont veillé à la sécurité publique à BITSCHWILLER sous le règne de NAPOLEON III ?

ARRETE DU 30 JUILLET 1854.

ORGANISATION D'UNE GARDE DE NUIT ET DE POLICE .

Nous, Maire de la commune de BITSCHWILLER,

VU les lois des 16-24 Août 1790, 22 Juillet 1791 et 18 Juillet 1837 sur l'administration municipale,

VU les diverses instructions de la Préfecture pour la répression de la mendicité et du vagabondage et celle du 7 Octobre 1846 sur l'organisation dans chaque commune, des gardes de nuit ayant généralement pour mission de veiller à la sûreté des personnes et des propriétés ;

CONSIDERANT qu'il résulte du texte des lois et instructions ci-dessus visées qu'il appartient au Maire de chaque commune d'ordonner des mesures locales sur des objets confiés à sa vigilance et à son autorité et que la répression de la mendicité et du vagabondage est un des principaux devoirs de son administration ;

QU'il importe d'un autre côté pour la tranquillité et l'ordre public, qu'il soit créé une garde bourgeoise en nombre suffisant pour assurer un service régulier de patrouilles nocturnes, donner l'éveil en cas de sinistre, seconder l'autorité dans le but de prévenir et d'arrêter les accidents, enfin concourir à la sûreté des personnes et la conservation des propriétés ;

CONSIDERANT que les ressources de la caisse municipale ne suffiraient pas pour solder une garde spéciale, qu'au surplus ce service depuis la dissolution des gardes nationales a été continué par la généralité des habitants et qu'ainsi pour plus de régularité, il suffit de la rendre obligatoire,

AVONS ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1:

Il est créé sous les ordres de l'administration municipale et du commissaire de police, une garde bourgeoise, spécialement chargée de la surveillance de nuit, de faire de fréquentes tournées, tant dans l'intérieur de la commune qu'au dehors, d'arrêter les malfaiteurs ou gens sans aveu, de donner l'éveil dans le cas d'incendie ou autre accident, et de contribuer ainsi à assurer la sûreté des personnes et des propriétés.

ARTICLE 2:

Sont appelés à faire partie de ce service tous les habitants mâles de l'âge de 21 à 60 ans, jouissant de leurs droits civils; A cet effet, il sera dressé par les soins de l'administration, un contrôle de tous les citoyens valides, lequel sera arrêté par le conseil municipal et restera annexé au présent.

ARTICLE 3:

Seront toutefois dispensés de ce service les fonctionnaires et préposés dans la loi du 22 Mars 1831, ainsi que les sapeurs pompiers qui font un service spécial.

ARTICLE IV :

LES CITOYENS portés sur le contrôle feront leur service à tour de rôle, chaque fois pendant 24 Heures, depuis sept heures du soir jusqu'au lendemain à la même heure, à mesure qu'ils y seront convoqués par une invitation signée du Maire ou de l'un des Adjoints .

ARTICLE V:

Ce service est personnel; Toutefois en temps ordinaire et à moins de circonstances graves, il sera facultatif à chacun de se faire remplacer par telle personne dont l'Administration aura fait choix. Le prix de remplacement sera déterminé par le Conseil Municipal .

ARTICLE VI:

Les contrevenants aux dispositions qui précèdent seront poursuivis devant le tribunal de simple police, comme ayant refusé d'obtempérer aux règlements légalement faits par l'autorisation administrative .

ARTICLE VII :

Expédition du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous- Préfet de l'Arrondissement de Belfort . Il sera publié partout où besoin sera .

Fait à BITSCHWILLER le 1er AOUT 1854 .

Le Maire, STEHELIN .

LES DELEGUES AU COMITE DES PARENTS POUR L'ANNEE 1984/85

Ecole maternelle : Mme Michèle GONZALES, 73, av. de la Gde Armée WILLER
Mme Jeannine FEDER, 7 rue de la Fonderie BITSCHWILLER

Ecole mixte : Mme Isabelle BOUJEANT, 36 rue des Vosges BITSCHWILLER
Mme Christiane FICHTER, 49 route Joffre BITSCHWILLER
Mme Marie-Josée KOENIG, 13 rue de l'Est BITSCHWILLER
Mme Marie-Antoinette MAGNIN, 30 rte Joffre BITSCHWILLER
Mme Louise-Marie MICHEL, 47 rue du Rhin BITSCHWILLER

o-o-o-o-o-o

Suite au transfert des classes, l'école des filles est devenue vacante. Sur la demande de certains dirigeants de société, 4 salles sur 5 ont été mises provisoirement à leur disposition en attendant la décision de l'Inspection Académique à laquelle une demande de déclassement a été adressée.

Les sociétés actuellement concernées sont :

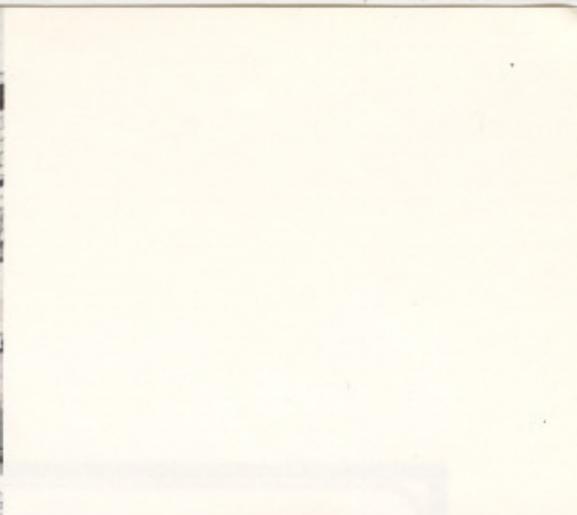
- la Musique, et l'école de Musique et les Dampf'pfißla
- la Chorale
- l'Accordéon-club
- la Gymnastique
- Monsieur le Curé pour tenir des réunions liturgiques ou pour célébrer les Offices en hiver

D'autres réunions peuvent être autorisées à condition de s'adresser préalablement au secrétariat de mairie.

o-o-o-o-o-o

PHOTOS CI-CONTRE

Les 2 salles de classe rénovées





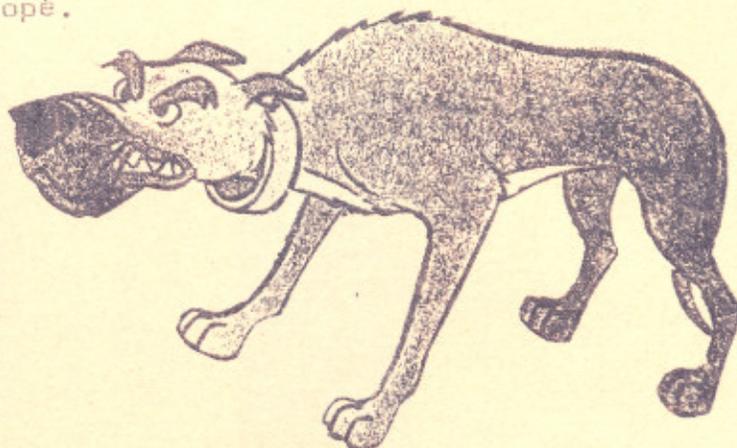
Le presque quotidien d'un facteur...

Sachez que notre village compte plus de 250 chiens, ce qui fait une moyenne d'un chien pour trois foyers.

Il vous est sûrement déjà arrivé de lire ou d'entendre dire que les chiens n'apprécient pas beaucoup le passage journalier du facteur. Ces braves gardiens doivent, on le sait, surveiller le domaine de leur maître, mais si par malheur le facteur croise un chien en liberté, il a le choix entre les crocs de ce dernier ou, dans la mesure du possible, d'attendre, accroché à un poteau électrique ou perché sur un mur... l'arrivée du maître.

D'après des statistiques faites en 1983, plus de 5000 facteurs en France ont été mordus (Mme REMY faisait partie de ces victimes).

En conclusion nous dirons qu'un chien de garde bien gardé, vaut mieux qu'un facteur éclopé.



LEVEES DES BOITES AUX LETTRES

Depuis le 15 novembre 1984 quelques rectificatifs sont à noter dans ce domaine, les P.T.T. de Thann ne venant plus relever certaines boîtes aux lettres le soir.

Les levées des boîtes aux lettres sont donc les suivantes :

- Rue du Pont : Tous les jours à 11 h, sauf le samedi à 10 h30
- Rue des Imprimeurs : Tous les jours à 12 h, sauf le samedi à 11h30
- Rue Joffre : Tous les jours à 10 h, sauf le samedi à 9 h45
- Mairie : Tous les jours à 17 h35, sauf le samedi à 9 h
- Caisse d'Epargne : Tous les jours à 17 h40, sauf le samedi à 10 h
- Poste : Tous les jours à 18 h, sauf le samedi à 12 h.

LE PERMIS DE CONSTRUIRE

O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O

A QUOI SERT-IL ?

Il permet au particulier d'utiliser son terrain et de disposer de son patrimoine en tenant compte des intérêts privés ou collectifs des voisins, de l'environnement, de la commune ou des paysages qui se trouvent aux alentours .

POUR QUELS TRAVAUX?

Il est exigé pour tous les travaux ou constructions à usage d'habitation ou non, et en particulier pour:

- construction neuve ,
- construction mobile (abri de jardin , polailler, etc.....)
- adjonction à une construction existante ,
- transformations de constructions existantes qui changent la destination , modifient leur aspect extérieur ou créent des niveaux supplémentaires (par exemple: nouvelle fenêtre, suppression d'une fenêtre, etc.....)
- les clôtures sur limite de propriété, publique ou séparative avec un voisin ,
- les ravalements de façades .

TOUJOURS A LA MAIRIE:

Toutes les demandes de permis doivent être déposées à la Mairie. C'est le seul endroit habilité à recevoir ces documents .

Les demandes de permis de construire sont disponibles en mairie aux heures d'ouverture habituelles .

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Un plan de situation de terrain sur lequel est sollicitée l'autorisation .

- Un plan précis du projet envisagé en veillant à bien reporter toutes les indications de distance par rapport aux limites de propriété, aux hauteurs et aux niveaux (plans de masse et de façade) .

IMPORTANT:

Tous les documents doivent impérativement être produits en 4 exemplaires .

DANS QUELS CAS RECOURIR A UN ARCHITECTE ?

Dans tous les cas où la construction dépasse 170 m² hors oeuvre nette , le recours à un architecte est obligatoire.

Dans tous les autres cas ,le pétitionnaire dispose du libre choix d'établir lui-même ou de faire établir par un tiers le plan de son projet .

QUI DELIVRE LE PERMIS ?

Le Maire délivre ou refuse le permis au nom de la commune,après avoir pris l'avis:

- de la Commission Communale des Permis de Construire ,
- de la Direction Départementale de l'Equipement qui procède à l'instruction du dossier.

Dans sa décision ,le Maire doit tenir compte de ces avis et des contraintes imposées par le Plan d'Occupation des Sols .

DELAIS :

Les délais d'instruction d'une demande de permis est normalement de deux mois .

Il peut être plus long s'il y a lieu de consulter d'autres administrations .

Dans ces cas, le demandeur sera informé ,par lettre, de la date limite avant laquelle une décision sera prise .

QUAND LES TRAVAUX PEUVENT-ILS COMMENCER ?

Les travaux ne peuvent être entrepris par le demandeur avant la réception de la décision favorable de la Mairie .

QUARANTE ANS DEJA !

L'interminable mois de Novembre 1944 tire à sa fin.

Il pleut tristement sans arrêt, l'espoir d'une libération prochaine est dans tous les coeurs .

Les rues sont quasi vides, les fonctionnaires civils ont fui mais il reste la Wehrmacht qui s'accroche dans les Vosges où la guerre éclair est difficile à mener.

Des groupes de combat s'incrument dans chaque point d'appui qu'offre la montagne, semant des mines aux cols et aux passages vulnérables.

Au lointain on entend le grondement sourd d'une lourde artillerie...

La question est sur toutes les lèvres : "Quand et comment viendront-ils ? " mais personne ne la pose. Les renseignements dont on dispose sont très vagues et imprécis. Il faut se rappeler que la vallée de Masevaux est libre depuis la fin Novembre.

Les premiers tirs ont lieu le 28, l'occupant installe deux batteries d'artillerie, une sur la place de la fonderie, l'autre dans la rue de la tuilerie, ce qui inquiète la population des alentours qui craint la réplique.

Le jour même les premiers obus tombent sur le village, à partir du 2 Décembre tout le monde se réfugie dans les caves, c'est ce jour là que sont détruites par un incendie suite au bombardement, les fermes Seelinger et Nussbaum.

Le 4 Décembre les premiers chars descendent la route Joffre jusqu'à la ferme Gluck. La partie arrière du Vallon du Kohlwald est aux mains des Français depuis le 1er Décembre.

Le 5 Décembre le Général Carpentier donne l'ordre d'attaque pour le 7 au matin avec la mission suivante: "franchir la Thur à Bitschwiller, se couvrir face au Nord et au Nord Ouest, déborder Thann par le Nord en progressant sur l'axe Grumbachkopf Amselkopf en même temps, s'emparer de Bitschwiller et de Willer et pousser en direction de Moosch pour donner la main aux goumiers marocains."

Il donne en même temps ordre qu'aucun bombardement d'artillerie ne soit appliqué sur les localités de la vallée.

A l'heure prévue, un détachement blindé se met en veilleuse à la ferme Gluck. Sa mission consiste à soutenir l'infanterie qui attaque Bitschwiller. Les blindés se lancent dans Bitschwiller après une intense préparation d'artillerie de 20 minutes (malgré l'interdiction). Ils devancent l'infanterie, un char saute sur une mine. Les chars reviennent chercher l'infanterie à l'entrée du village, dont le nettoyage s'effectue sans rencontrer de grosses résistances. Un chasseur d'un char est blessé, trente hommes et un officier allemand sont capturés. Avant qu'ils n'atteignent le pont de la Thur, celui-ci saute. Après le nettoyage de la localité, le détachement blindé s'organise en point d'appui, cerclé avec l'infanterie.

Nous nous rappellerons toujours cette grand'rue de Bitschwiller pavoisée aux couleurs tricolores, comme jamais on ne l'a revue depuis.

Il faut donc souligner que la population était d'autant plus méritante vu que la détention d'un drapeau français pendant l'occupation était un crime sévèrement châtié.

INDUSTRIES - COMMERCE - ARTISANS

USINES : Bernard HEUCHEL - SART (MMC) - SACO - LEBRANCHU et Fils

Installation - Sanitaire - Ferblanterie : Raymond SCHWERTZ - Gérard ANDRES
Chauffage et Sanitaire Thannois

MENUISERIE : Marcel ROGUET

PEINTURE : Ets COLOMBO - J.L. AVELINE - Armand GEYMANN

REVETEMENTS DE SOL : Léon AVELINE

INSTALLATIONS ELECTRIQUES : Jean LINTZENTRITT - J.P. TRITZ

ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS : G. KORNACKER - HANDBALI

CARAGES - STATIONS-SERVICE : A. COLOMBO - L. KLEIN

ASSURANCES : Ch. HEGY

TRANSPORTEURS : A. MUNSCH - M. AUER

DEBARDEURS : R. STERKLEN - D. VOKURKA

CHARBON - MAZOUT - BOIS : A. HARTMANN - M. AUER

CONST. REP. TUYAU : J. MANIGOLD

FRANCAISE ISOLATION INDUSTRIELLE S.A. : LABRUD

SOCIETE IMMOBILIERE: GROUPE Conseil

PLANTS FORESTIERS : Pépinière Communale

ARTICLES SPORT : A. SPECKBACHER - T. ARNOLD

VINS : Le Cellier M. GUASP

CAFES - RESTAURANTS - HOTELS

BANNWARTH, café "A la ville de Thann" (hôt. restau.)

GALLAT, café "Aux Trois Rois"

SCHNEIDER, "Au Rendez-vous des Chasseurs (Hôtel-Restaurant)"

GERRER, "Restaurant de la Fourmi" (Col Hundsruck)

WEINGARTNER, "Café du Pont"

WELKER P. "Ferme-Auberge du Thannerhubel"

MARBACH, "Café de la Gare" (Restaurant)

Café de la Poste

Chalet Etang KERLENBACH

DIETSCH, Tea-room- Bar

TABACS - JOURNAUX - SOUVENIRS - MAT. BUREAU : R. FICHTER

BOUCHERIES : GERBER

LAITERIES : G. ARNOLD - J. ZWISLER

BOULANGERIES - EPICERIES - PATISSERIES : R. DURLIAT - G. GALLAT -
Ch. DIETSCH

COIFFEURS : "Mod Coiff" (Ch. SIPP) - J. COLOMBO

BONNETERIE - CONFECTION : Mme MUNCH - Mme NUSSBAUM (Mamanbébé)

CORDONNERIE : B. BONECKER

ALIMENTATION GENERALE : SUPER "U" WALTER

AUTO-ECOLE : Cl. ADAM

PHARMACIE : E. WISS

MEDECIN : J.M. PREVOST

CHIRURGIEN-DENTISTE : J.L. SIAT

INFIRMIERE : Mme SCHWALM

LA SORTIE PEDESTRE ET LE FREUNDSTEIN.

La sortie pédestre du 2 Septembre de cette année était vraiment le sommet de la bonne franquette et de la franche camaraderie. Tous les présents en étaient unanimes, c'était une de ces journées qui restera présente dans toutes les mémoires des participants. Ce magnifique premier dimanche de Septembre contribuait largement à cette réussite.

Le départ était donné place de la Mairie 8 heures sonnantes; chacun s'élançait à son rythme vers le légendaire Freundstein; le vallon de l'Ertzenbach avec ses mines de fer d'antan, le camp des pyramides, le Blaesrarenck ainsi que notre sentier Alpestre et le Thomasplatz étaient gravés en un temps très respectable. Après le "zmorgaassa" il ne restait plus qu'un bon élan pour atteindre la chaume et le château du Freundstein.

Les pompiers locaux étaient au rendez-vous pour le déjeuner avec leur buvette ambulante tellement appréciée. Le repas était pris au pied du monticule où domine la ruine du Freundstein chargée d'histoire et de légendes. Après le repas, une visite était organisée et l'histoire des lieux était racontée aux participants.

Jamais de mémoire de Bitschwillerois autant de monde n'était réuni sur la ruine du Freundstein.

Le retour s'effectuait par la ferme Ostein où un dernier verre était apprécié de tout le monde. Bitschwiller était encore à une bonne heure de marche par le Wickenbaechlé. Arrivé au pont de la Thur notre circuit était "bouclé", tout le monde était fatigué mais content d'avoir vécu une journée inoubliable; nous n'étions pas loin de la vingtaine de kilomètres parcourus.

Voici brièvement l'histoire et la légende du Freundstein :

Le Freunstein s'élève sur un rocher escarpé sur le territoire de la ville de Soultz à une altitude de 948 m. ce qui en fait le château le plus haut perché du massif vosgien. Si Freundstein veut dire " Pierre de l'amitié " la forme la plus ancienne est Frunstein qui veut dire " Pierre donnée".

Il est construit sur le point de passage obligé entre la vallée de la Thur et le vallon de Wuenheim - Soultz. Or, il faut se rappeler qu'au Moyen Age la vallée de la Thur appartenait à l'abbaye de Murbach alors que Soultz faisait partie du Mundat Supérieur et appartenait aux Evêques de Strasbourg. Quand on sait qu'à cette époque on se faisait souvent la guerre, même entre gens d'Eglise, on comprend les Abbés de Murbach qui ont construit ce château pour protéger la vallée de la Thur contre des incursions venant de la part des Evêques de Strasbourg. Au sujet de ce château, on trouve dans les archives, un chevalier KRAFFTON de Guebwiller. Comme il avait en charge les forêts de l'abbaye, on retrouvera par la suite sa famille sous la dénomination de WALDNER (Forestier). Cette propriété de la famille Waldner de Freunstein s'est perpétuée à travers les âges et encore de nos jours les terrains, la ruine, la ferme leur appartiennent. A Bitschwiller une dame porte l'illustre nom de Waldner. Au cours de son histoire le château a subi plusieurs destructions, tremblements de terre, conflits guerriers, assauts, incendies, frappé par la foudre, il était abandonné à la fin du 16ème siècle. Mais les ruines vont servir une nouvelle fois pendant la guerre de 1914-18 car elles constituaient un merveilleux poste d'observation pour l'armée Française qui mit en place tout un système de blockhaus, tranchées et galeries.

Notons encore que, comme tout château qui se respecte, celui du Freundstein possède sa légende, en voici le récit :

Un jeune comte de Géroldseck était si épris des charmes de la châtelaine de Freundstein, qu'il sollicita sa faveur, mais il ne reçut aucune réponse favorable de sa part. Il s'adressa alors à son père; mais lui non plus n'agréa pas sa demande. Blessé dans son amour propre et son ambition, il résolut de conquérir par la force ce qu'on refusait à sa prière instante. A la tête d'une troupe d'hommes de guerre, il se présenta devant le château. La garnison, trop faible, ne put résister longtemps à la violence des assauts et dut se rendre.

LE SAVIEZ - VOUS ?

1° LE NOUVEL AGENT DE POLICE

Depuis le 1er AVRIL 1984, Bitschwiller a un nouvel agent de police en remplacement de Monsieur BENARD qui a demandé sa mutation. Il s'agit de Monsieur Pierre GRANET qui a été adjudant pendant 15 ans. Monsieur GRANET a subi l'examen correspondant à ce poste à Colmar et a obtenu les meilleures notes sur les 5 concurrents sélectionnés par le Maire et les Adjointes sur une quinzaine de candidats.

Son épouse, Mme GRANET assure les fonctions de femme de ménage, concierge à la Mairie.

LE DEPART DES SOEURS ENSEIGNANTES

Les Soeurs enseignantes ont quitté la Commune fin juin, en laissant beaucoup de regrets. A cette occasion, une petite réception a été organisée à la Mairie au cours de laquelle les enfants des écoles ont interprété quelques chansons et la municipalité a offert un cadeau-souvenir.

L'adresse actuelle des Soeurs est la suivante :

Soeur Jeanne FURST : Maison St-Joseph 32 rue Rettig 68250 ROUFFACH

Soeur M. Bernardina PETER : 3 rue Abbé Louis Kremp 68150 RIBEAUVILLE

2° UN NOUVEAU CHEF DE SUBDIVISION À L'ONF

Depuis le 1er novembre 1984 M. VOGEL a remplacé M. BUTTIGHOFER à la tête de la Subdivision de l'ONF de SAINT-AMARIN. Il supervise l'ensemble des forêts des cantons de THANN et de SAINT-AMARIN. M. VOGEL a 24 ans et est originaire d'ALSACE.

3° CALENDRIER DES QUETES

La répartition est la suivante :

Février	: Gymnastique	Septembre	: Chorale
Mars	: FCB	Octobre	: Accordéon
Avril	: Judo	Novembre	: Musique
Mai	: Quilleurs	Décembre	: Pompiers
Juin	: Conscrits		

4° BIBLIOBUS

Le bibliobus pour adultes sera à la disposition du public tous les 2e lundis du mois de 17 heures à 18 heures. Il stationnera sur la place de l'Eglise.

Pour les scolaires le bibliobus sera à leur disposition tous les 2e mercredis du mois de 15 heures 30 à 17 heures 00 au même emplacement.

5° TARIFS COMMUNAUX

<u>Salle des fêtes</u>	<u>Stés locales</u>	<u>Stés extérieurs</u>
Bal	700.-	3000.-
Boum, Théâtre, manifestation à durée limitée, fête de famille	350.-	1500.-
Réunion à but commercial	590	1500.-
Réunion politique	590	1500.-
Salle de la Mairie	180	pas de location

Cimetière

Tarif des concessions de terrain :

Tombe simple : 500 F pour 15 ans 1000 F pour 30 ans

Tombe double : 1000 F pour 15 ans 2000 F pour 30 ans

Toute exécution de travaux au cimetière doit faire l'objet d'une demande préalable à la Mairie.

Divers

Carte de bois : 40 F

6° UN NOUVEAU LOTISSEMENT

Un permis de construire vient d'être déposé à la Mairie pour la création d'un lotissement sur le terrain de l'ex-colonie de vacances Alsthom. Le projet de rénovation de l'immeuble existant : 14 logements et la construction de 2 immeubles annexes : 30 logements qui seront destinés à la location. Il s'y ajoutera 21 pavillons individuels réservés à l'accession à la propriété.

7° DENEIGEMENT - SABLAGE

A partir de cette saison le déneigement sera assuré par l'Entreprise LUTRINGER de Steinbach et le sablage avec le camion de M. AUER à l'aide des ouvriers communaux.

8° RAMASSAGE DU VERRE

Il est rappelé qu'un container destiné à recueillir le verre usagé est implanté sur la place de la salle des fêtes.

Selon les statistiques, les Bitschwillerois ont déposé 800 grammes par mois et par habitant dans ce container depuis le mois de janvier.

Ce container ne doit recueillir que du verre à l'exclusion des autres détritiques.

9° PARCOURS SPORTIF

La commission des sociétés a décidé lors d'une de ses réunions de doter Bitschwiller d'un parcours sportif. Ce projet a pris forme grâce au concours d'une petite équipe de bénévoles, issus de différentes sociétés.

Le parcours d'une longueur totale de 6,6 km contourne la colline sur laquelle est érigé le bûcher de la St-Jean (le Kuppa). Il comprend trois sentiers : le jaune, le rouge et le bleu.

Le départ à 50m sur la gauche après le pont du chemin de fer est signalé par un panneau.

L'aménagement se poursuit au cours des journées de travail organisées le samedi.

En attendant le signal du départ, à vos marques, sportifs !

10° GRIMPELTURNIER

Tous les ans, au mois de juin ou juillet, se déroule sur l'ancien stade, dans le cadre agréable du Kehrlenbach, le traditionnel "Gripeltturnier" organisé par la Commission des Sociétés.

A cette occasion, chaque société présente un jeu original, où doivent s'affronter tous les adeptes pour comptabiliser le plus de points pour remporter le challenge.

Pour la clôture de cette journée, un match de foot-ball oppose le Conseil Municipal et les Présidents des Sociétés.

Le challenge a été remporté cette année par l'Amicale des Pêcheurs. Le classement a été le suivant :

- les footballeurs ex-aequo avec les Sapeurs-Pomiers
- le Tennis-Club ex-aequo avec l'U.N.C
- Musique - Dampf'Pfiffla
- Chorale
- Accordéonistes
- Judo ex-aequo avec les Quilleurs
- Gymnastique

Une fois de plus l'essentiel était de participer.

LE TENNIS - CLUB DE BITSCHWILLER

Dernier-né des associations de BITSCHWILLER, Le TENNIS - CLUB de BITSCHWILLER

a vu le jour en décembre 1983. Dès le 1^{er} mai 1984, ce tout nouveau Club a inauguré son 1^{er} court de tennis dans le beau cadre du terrain sportif à l'entrée du village.

LE CLUB Un comité de 9 personnes assure la gestion du club. En mettant en place des statuts et un règlement intérieur, nous avons pu démarrer dans les meilleures conditions possibles.

Le quota de 100 membres, fixé par le comité a pu être atteint très rapidement et il nous a fallu refuser ceux et celles qui s'y sont pris avec du retard. Pourquoi ce nombre limité ? En fait il s'agit d'un maximum de joueurs auxquels on peut assurer un nombre d'heures de tennis suffisant et régulier sur un seul court. Alors, pensez-vous, pourquoi ne pas avoir construit deux courts ? Et bien parce que le comité s'est fixé un programme réalisable, en prenant des risques calculés, et après une enquête qui ne révélait primitivement que 40 candidats.

En chiffre le club se présente de la façon suivante :

Jeunes filles et garçons 31

Adultes 69 (33 dames, 36 hommes)

Dans ce nombre sont inclus 13 couples et 18 personnes extérieures à Bitschwiller.

FREQUENTATION DU COURT Pendant la bonne saison que nous aurions souhaité plus ensoleillée, le court a été bien fréquenté. Les membres ont pu s'adonner à leur sport favori et grâce au panachage de jeunes et d'adultes, d'hommes et de dames, et bien entendu à la discipline librement acceptée, aucun incident sérieux n'a troublé la bonne marche de notre Club. Il restera, nous le souhaitons vivement, même en dehors de la bonne saison, de belles journées pendant lesquelles la pratique du tennis est possible.

FORMATION Le tennis est un sport difficile, technique, demandant une bonne maîtrise de soi-même et de l'endurance. Un nombre important de membres a donc suivi des cours assurés :

Pour les jeunes joueurs, au nombre de 12, par les soins de Mme CECCONI. Cette formation de 15 heures en tout a pu être dispensée gratuitement grâce à la subvention allouée par la Municipalité à toutes les sociétés locales qui assurent une formation sportive à un certain nombre de jeunes,

Pour les adultes, au nombre de 24, par les soins de Mme PICHON. Le coût très raisonnable de ces cours, est perçu en supplément de la cotisation annuelle.

PROJETS En février prochain, lors de notre première Assemblée Générale, nous ferons le point de la saison écoulée, mais nous parlerons également de l'avenir. Des projets, il y en a, mais nous souhaitons maîtriser notre croissance, meilleur gage de l'avenir.

Une liste d'attente est en place : une trentaine de candidats se sont déjà fait inscrire et le remplacement des membres sortants se fera dans l'ordre d'inscription.

Toute information ou inscription sur la liste d'attente pourra être obtenue en écrivant au siège social du Tennis-Club de Bitschwiller 2, Rue du Burn 68620 Bitschwiller-les-Thann.

La date de parution de ce Bulletin permet au Comité du Club de souhaiter de très belles fêtes de fin d'année, ainsi que de présenter les meilleurs voeux de bonheur et de santé aux élus, aux membres du Club et à tous les habitants de Bitschwiller.

LES JUBILAIRES DE 1985

NOCES DE DIAMANT

le 23.10.1985 : Monsieur et Madame Joseph MERIA 19 rue du Pont

NOCES D'OR

le 7.06.1985 : Monsieur et Madame TSCHAEGLÉ Auguste 6 rue des Graveurs
le 17.6.1985 : Monsieur et Madame LEMAIRE André 9 rue du Rhin
le 7.09.1985 : Monsieur et Madame LEROUX Louis 4 rue du Grand'Pré
le 16.9.1985 : Monsieur et Madame LUTRINGER Justin 20 rue du Rhin
le 20.9.1935 : Monsieur et Madame FEDER Joseph 35 rue Joffre

90e ANNIVERSAIRE

le 30.5.1985 : Melle KUDER Odile 35 rue des Vosges

85e ANNIVERSAIRE

le 14.8.1985 : Madame TSCHUPP Maria née REBISCHUNG 32 rue des Vosges
le 19.8.1985 : Monsieur MERIA Joseph 19 rue du Pont
le 17.9.1985 : Monsieur TSCHUPP Alphonse 21 rue de la Chapelle
le 11.10.1985 : Madame HOLDER née SCHMITT Eugénie 16 rue Joffre
le 4.12.1985 : Madame SCHEURER Antoinette 49 rue du Rhin
le 30.12.1985 : Madame NANN née BOEGLIN Hélène 46 rue des Vosges

80e ANNIVERSAIRE

le 10.1.1985 : Madame SCHMIDT Mathilde 13 rue du Pont
le 13.1.1985 : Monsieur EDEL Auguste 13 rue de l'école
le 02.2.1985 : Monsieur LUTTENBACHER Paul 28 rue du Rhin
le 10.3.1985 : Madame NAEGELI née BRAUER Suzanne 16 rue du Rhin
le 20.3.1985 : Madame WILLY née GALLAT Marie-Louise 16 rue des Vosges
le 15.5.1985 : Madame HELBLING née STRUB Cécile 8 rue Joffre
le 17.5.1985 : Madame SCHUPP née AXT Anna 8 rue de la Fonderie
le 16.6.1985 : Monsieur LABBE Martin 29 rue de l'école
le 5.10.1985 : Monsieur FALLECKER Joseph 3 rue des Graveurs
le 8.11.1985 : Madame ARNOLD née BELTZUNG Jeanne 4 rue Haute
le 19.11.1985 : Madame SCHNEIDER née WERSCHINE Elisabeth 25 rue de la Carrière
le 10.12.1985 : Monsieur EHRET Alphonse 13 rue du Rhin
le 21.12.1985 : Madame KUBLER née THOMAS Marthe 14 rue des Tilleuls

ETAT-CIVIL 1984



I. NAISSANCES

- le 17.01.1984 - Carine BOUJEANT de Jean-Pierre et de Isabelle COLOMBO 36a rue des Vosges
- le 17.01.1984 - Lionel PAGES de Robert et de Violette SCHALTENBRAND 79 rue des Vosges
- le 21.01.1984 - Guillaume HOAREAU de Gilles et de Martine LANDWERLIN 7 r.Imprimeurs
- le 27.01.1984 - Gwénaelle de Antonio VALLANO et de M.Christine DIETSCH, 4 rue des Vosges
- le 20.02.1984 - Loïc de Daniel HUBER et Michèle BOHL, 8 rue des Tilleuls
- le 11.03.1984 - Carole STOECKEL, de Daniel et de Inès ZETTWOOG, 38 rue du Rhin
- le 13.04.1984 - Grégory MANIGOLD, de Julien et de Marie-France BOHL, 39 rue des Vosges
- le 28.04.1984 - Aurélie METHIA, de Gilbert et de Nicole SCHMITT, 6 rue du Burn
- le 07.07.1984 - David GASCON de Jean-Robert et de Béatrice FAWER, 8 rue du Burn
- le 09.07.1984 - Damien DONADINI, de Jean-Paul et de Martine HORNY, 4 rue de la Gare
- le 07.09.1984 - Régis GASSER, de Gérard et de Lucienne THOMAS, 3 rue du Rhin
- le 13.09.1984 - Adeline GIRARD, de Serge et de Marisa FAORO, 9 rue de l'école
- le 15.09.1984 - Morgan DOBECK, de Pierre et de Marie Josée BURGART, 10 rue de la Chapelle
- le 18.09.1984 - Manuel LERCH, de Raymond et de Micheline KOCH, 3 Chemin du Kehrlenbach
- le 02.10.1984 - Aurélie STIMPFLING, de Jean-Marc et de Karine ZIRN, 29 rue du Rhin
- le 05.10.1984 - Mélanie RUCH, de Jean-Marc et de Micheline ROGY, 1 rue de l'Est
- le 20.10.1984 - Christelle GOEPFERT, de Alain et de Brigitte MONTAGNON, 24 r.Industrie
- le 30.10.1984 - Siham BOUKHALI de Mohamed et de Amina KAZBANNOU, 13 rue du Rhin
- le 02.12.1984 - Alexandre DOMINGUES, de Manuel et de Martine ROST, 6 rue Haute
- le 04.12.1984 - Anne MUNINGER, de Christian et de Marie-Stella GARZETTA, 10a r.Vosges
- le 06.12.1984 - Camille LITZLER, de Antoine et de Sonia MERKLEN, 2a rue Haute
- le 07.12.1984 - Guillaume SCHERRER, de Jacques et de Marie Louise WELKER 1 Chemin de l'Allé
bo

II. MARIAGES

Hors de la Commune :

le 15.9.1984 à MARANGE-SILVANGE - Bertrand HASSLER et Rose Line MORANO

le 30.11.1984 à SOULTZ - Jean-Louis GSTALDER et Agnès HOHL

dans la Commune

- le 28.01.1983 - François MARTIN et Marie LUMIA
- le 16.02.1984 - Eric FLOESSER et Simone THOMAS
- le 10.03.1984 - Gilles KOEPNICK et Nadia HUMBRECHT
- le 08.06.1984 - Hervé BISCHOFF et Chantal HUMMEL
- le 07.07.1984 - Patrick MURER et Danielle AMANN
- le 21.07.1984 - Joseph Antoine BRAYE et Elisabeth SCHIPFER
- le 04.08.1984 - Georges CENDROWSKI et Pierrette KUBLER
- le 18.08.1984 - Hubert THROO et Marie-Dominique RAPIOR
- le 24.11.1984 - Bernard FALLECKER et Christine HANS
- le 21.12.1984 - François ZETTL et Joëlle SIG
- le 28.12.1984 - Marcel GOEPFERT et BIBER Marie Denise





III. DECES

- 1e 08.01.1984 à BITSCHWILLER - SANNER Odile, 41 rue Joffre
1e 13.01.1984 à BITSCHWILLER - MURER née RITSCH Lucie, 41 rue Joffre
1e 05.02.1984 à BITSCHWILLER - MUNSCH née MEIER M.Claire, 27 rue de l'Ecole
1e 28.01.1984 à THANN - ARNOLD Joseph, rue Joffre ferme Allenborn avant
1e 18.02.1984 à THANN - CHRIST Alfred, 41 rue Joffre
1e 06.03.1984 à THANN - MURA Emile, 41 rue Joffre
1e 10.04.1984 à BITSCHWILLER - GUTLEBEN Oscar, 13 rue des Tilleuls
1e 24.04.1984 à THANN - GEYMANN Jeanne née REY, 77 rue des Vosges
1e 26.04.1984 à THANN - HILTENBRAND Marie, 16 rue de la Fonderie
1e 14.05.1984 à BITSCHWILLER - CHRAPA née WAWRZYNIAK Catherine, 41 rue Joffre
1e 14.05.1984 à THANN - WINKLER Emilie née HOFF, 41 rue Joffre
1e 16.05.1984 à THANN - BISCHOFF Marie née KRUST, 10 rue de la Carrière
1e 27.05.1984 à THANN - IMM née FONTAINE Berthe, 41 rue Joffre
1e 07.06.1984 à THANN - NUSSBAUM Albert, 15 rue de la Carrière
1e 20.06.1984 à THANN - MUNCH Charles, 2 rue Haute
1e 27.06.1984 à THANN - BRENIN Jean-Aimé, 49 rue du Rhin
1e 04.08.1984 à THANN - DIETRICH née STUTZ Marie, 41 rue Joffre
1e 16.08.1984 à THANN - ROST née ERHART Cécile, 13 rue des Vosges
1e 18.08.1984 à THANN - AXT née ROSSI Lucie, 89a rue des Vosges
1e 15.09.1984 à BITSCHWILLER - FONTAINE née GRANDPIERRE Berthe, 41 rue Joffre
1e 26.09.1984 à THANN - MONNIER André, 11 rue Haute
1e 22.09.1984 à THANN - HALTER née HUBER Maria, 49 rue des Vosges
1e 04.10.1984 à THANN - RYCHEN née NEUHAUSER Anna, 41 rue Joffre
1e 09.10.1984 à THANN - FATH Ernest, 3 rue du Burn
1e 28.10.1984 à THANN - ERNY née SCHAFFHAUSER Juliette, 41 rue Joffre
1e 29.10.1984 à MULHOUSE - BRUCKERT Etienne, 14 rue du Grand*Pré
1e 31.10.1984 à MULHOUSE - WERZINSKY Paul, 4 rue de l'Ecole
1e 05.11.1984 à THANN - FELBINGER née CHRISTEN Augustine, 41 rue Joffre

TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE (TUC)

Le 26. SEPTEMBRE 1984, le Conseil des Ministres décidait la création des TUC pour proposer aux jeunes de moins de 21 ans en recherche d'emploi, une alternative au chômage. Qu'est-ce qu'un TUC ? L'idée est simple ; elle vise à éviter qu'un jeune qui s'engage dans la vie ne soit tout de suite confronté avec le drame terrible du chômage. Les travaux d'utilité collective sont donc proposés aux jeunes de 16 à 21 ans. Ils ne peuvent être organisés que par les collectivités territoriales et les associations et fondations, à l'exclusion des services de l'Etat, des entreprises privées et publiques et bien sûr des particuliers. L'Etat assure une rémunération de 1200 F pour un travail à mi-temps.

Les travaux qui rentrent en ligne de compte sont de différents domaines : travaux de forêt, aménagement des établissements communaux, archivage, etc.... Mais ils ne doivent pas conduire à remplacer du personnel salarié existant ni à concurrencer l'activité économique et sociale locale.

La durée du contrat est de trois à douze mois.

L'intérêt de cette opération n'a pas échappé aux responsables de la Commune. Il y a en effet en France 530.000 jeunes âgés de moins de 21 ans, sans emploi, et à Bitschwiller, ils sont 30 sur un total de 85 chômeurs. La Commission Sociale qui s'est réunie le 4.12. pour étudier l'opportunité de l'organisation des TUC, a décidé de proposer au Conseil l'engagement d'une dizaine de jeunes dans le cadre d'une convention avec l'Etat.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 7.12. a entériné à l'unanimité la proposition de la commission sociale et donne au Maire mission de mener l'opération à son terme, à savoir, d'engager 8 jeunes gens pour des travaux dans la forêt et dans le village et deux jeunes filles pour des travaux d'archivage et cela pour une durée de six mois.

Un article a paru dans la presse pour demander aux jeunes intéressés de se faire inscrire à la Mairie et tout porte à croire que la convention avec l'Etat pourra être signée au début de l'année prochaine.

AIDE ALIMENTAIRE

La crise économique et le chômage qui en découle ont fait se développer ce que d'aucuns appellent "la nouvelle pauvreté". Pour venir en aide à ces personnes en difficulté, le Préfet a mis en place à Colmar un comité qui a pour but de distribuer des surplus alimentaires aux personnes indigentes. Il s'agit dans un premier temps de pommes de terre, de beurre, de viande en conserve et de poudre de lait. Les Mairies du département peuvent demander des attributions de ces produits pour les faire parvenir aux personnes qui en font la demande justifiée.

En conséquence, les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Mairie, en toute discrétion. Leur cas sera immédiatement examiné et tranché. Les attributions seront naturellement faites dans la limite des aliments disponibles.

- BITSCHWILLER -

ORIGINE DE SON NOM

xxxxxxxxxxxx

Sur l'origine du nom de Bitschwiller on se trouve en présence de plusieurs thèses souvent différentes les unes des autres :

1) En prenant la forme primitive du nom du village

BUTZWILRE (1230)

on le fait remonter au nom d'un personnage BUZO. C'était le village de BUZO. Cette thèse est notamment celle de STEHLE. C'est une forme qui remonterait aux ALAMANS.

2) Toujours en prenant pour base ce nom primitif du village, une hypothèse voudrait que le mot "BUTZ" vienne du celtique "PUT" qui veut dire marécageux. A l'appui de cette origine viendrait le fait que sur la carte de MERCATOR on peut d'ailleurs voir des lacs et des marécages dans les environs. La carte de SPECKEL de 1576 indique sans aucun nom un lac de fortes dimensions situé entre Bitschwiller et Willer qui paraît être alimenté par les eaux de la Thur. Nous ignorons quelle fût cette nappe d'eau dont ne parle aucun document et qui n'a laissé aucune trace sur le terrain.

REF. : L.G. WERNERT Bull. Soc. Ind. Mulhouse 1927.
Lacs et étangs des Vosges actuels et asséchés.
Revue d'Alsace 1920 p. 267

3) Une autre explication est donnée dans CLAUSS qui voit comme origine

BUTZE = Pomarium = Baumgarten

Ce serait donc un lieu où il y a des vergers.

4) Puis viennent encore deux opinions de PIEMONT qui sont beaucoup plus sophistiquées, plus difficiles à justifier sur le terrain et qui ne tiennent compte que de la forme récente et actuelle de notre village.

a) La première associe les deux termes "Bitsch" et Willer". Dans l'ouvrage "La haute vallée de la Thur" on peut lire :

" Le nom de Willer et Bitschwiller doit être vu en rapport avec les très nombreux "ville" et "villé" français. Il est donc antérieure à la rupture linguistique et date de l'époque gallo-romaine. Les "Willer" et "Wihr" dérivés de villa sont prépondérants dans le vignoble alsacien et constituaient des étapes pour les charretiers qui venaient chercher le vin ou le bois et les métaux dans les vallées vosgiennes. Situé sur une voie de transit,

Bitschwiller a pu avoir une fonction commerciale et être un relais destiné à accueillir les convois marchands à la 20e borne militaire.

REF. : P.A. Piémont : la Toponymie - Conception Nouvelle 1969 p. 326.

En effet, M. Piémont a confirmé lui-même cette version en expliquant que notre localité se dressait à 20 lieues gauloises soit 2220 m d'un centre romain (lequel ?) donc à une étape journalière.

b) Une seconde version fait encore remonter le nom à l'époque gallo-romaine. On relie maintenant le terme "Bitsch" à "Bica" ou "Biga" qui suivant les lois de la phonétique romane de la langue d'oïl a donné "bich" ou "bitch". La bica était une charrette postale montée par les bigarius. Elle ne devait porter que 200 livres romaines. Donc Bitschwiller aurait été le dépôt des charrettes postales sur le chemin de Bussang et était protégé par un vallum ou fortin d'où le terme associé "Willer".

REF. : P.A. Piémont. l'origine des frontières linguistiques en Occident 1981 page 351.

En fonction de toutes ces données, chaque Bitschwillerois aura le choix de croire en la version qui lui semble la plus proche de la réalité.

Reprise des tombes en état d'abandon

La procédure de reprise des tombes de notre cimetière n'est nullement destinée à retirer des sépultures à des gens qui expriment le désir de les garder.

Après notre appel de rétrocession par les familles dans notre bulletin de 83, le résultat et la compréhension sont restés très négatifs, ce qui ne met nullement en cause le bon sens et l'esprit civique des Bitschwillerois auxquels nous renouvelons notre demande et notre confiance.

La réglementation sur la législation funéraire et sur la reprise des concessions abandonnées est très stricte, il a fallu prendre des dispositions immédiates afin que dans un avenir très proche nous puissions disposer d'emplacements qui à l'heure actuelle n'appartiennent à personne et sont dans un état d'abandon.

Les plaquettes posées sur les tombes en état d'abandon signalent aux propriétaires de la concession que l'opération de reprise est entamée.

Il en va de même des tombes normales dites sans concession, ces tombes ne sont naturellement pas à vendre comme certaines rumeurs l'ont prétendu , tout se fera avec l'accord des familles concernées. Toute garantie leur est donnée par la Municipalité et ses exécutants. La loi dit : "Si par la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs par la disparition de la famille il arrive que le terrain donné en jouissance revêt cet aspect lamentable et indécent qui sans aucun doute, non seulement dépare mais donne au cimetière cet aspect de ruine outrageant tous ceux qui y reposent, la commune peut avec toute raison mettre en demeure le concessionnaire de tenir l'engagement moral qu'il a pris et, à défaut reprendre le terrain.

CARTE D'IDENTITE DE LA FORET ALSACIENNE

- SURFACE : 300 000 hectares de forêts, soit 36 % du territoire régional
- PROPRIETE : Ces forêts appartiennent :
 - à l'Etat : 80 000 hectares } Forêts gérées
 - à 650 communes ou Etablissements publics : 160 000 hectares } par
 - à 100 000 propriétaires privés : 60 000 hectares } l'Office National des Forêts

- ESSENCES : (en surface)

feuillus :	chêne	22	} 52 %
	hêtre	20	
	autres	10	
résineux :	sapin	19	} 48 %
	pin sylvestre	15	
	épicéa	11	
	autres	3	

La durée moyenne de vie d'un peuplement forestier alsacien est de 100 ans, ce qui veut dire que chaque année les bois âgés sont coupés et remplacés sur 1 % de la surface, (3 000 hectares), soit par régénération, soit par plantation.

- EMPLOIS : Ces forêts sont gérées par :
 - 600 cadres et agents de maîtrise
 - 2 000 ouvriers forestiers et bûcherons permanents ou habituels, complétés par une importante main d'oeuvre occasionnelle pour les travaux saisonniers.

Les scieries d'Alsace emploient 2 000 personnes

En aval, les industries de transformation et les métiers du bois fournissent 8 000 emplois.

- PRODUCTION :- 1 500 000 tonnes d'oxygène
- 1 500 000 mètres cubes de bois sont récoltés chaque année dans les forêts d'Alsace (5 % de la production française)

- grumes à sciages feuillus : 400 000 m³
- grumes à sciages résineuses : 750 000 m³
- bois d'industrie ou de feu : 350 000 m³

- Ces bois sont exploités en régie directe et vendus façonnés "bord de route" par leurs propriétaires.

- Vivent en forêt : 6 000 à 7 000 cerfs
- 40 000 à 50 000 chevreuils
- 600 chamois
- 300 daims
- et beaucoup de sangliers

Août 1984

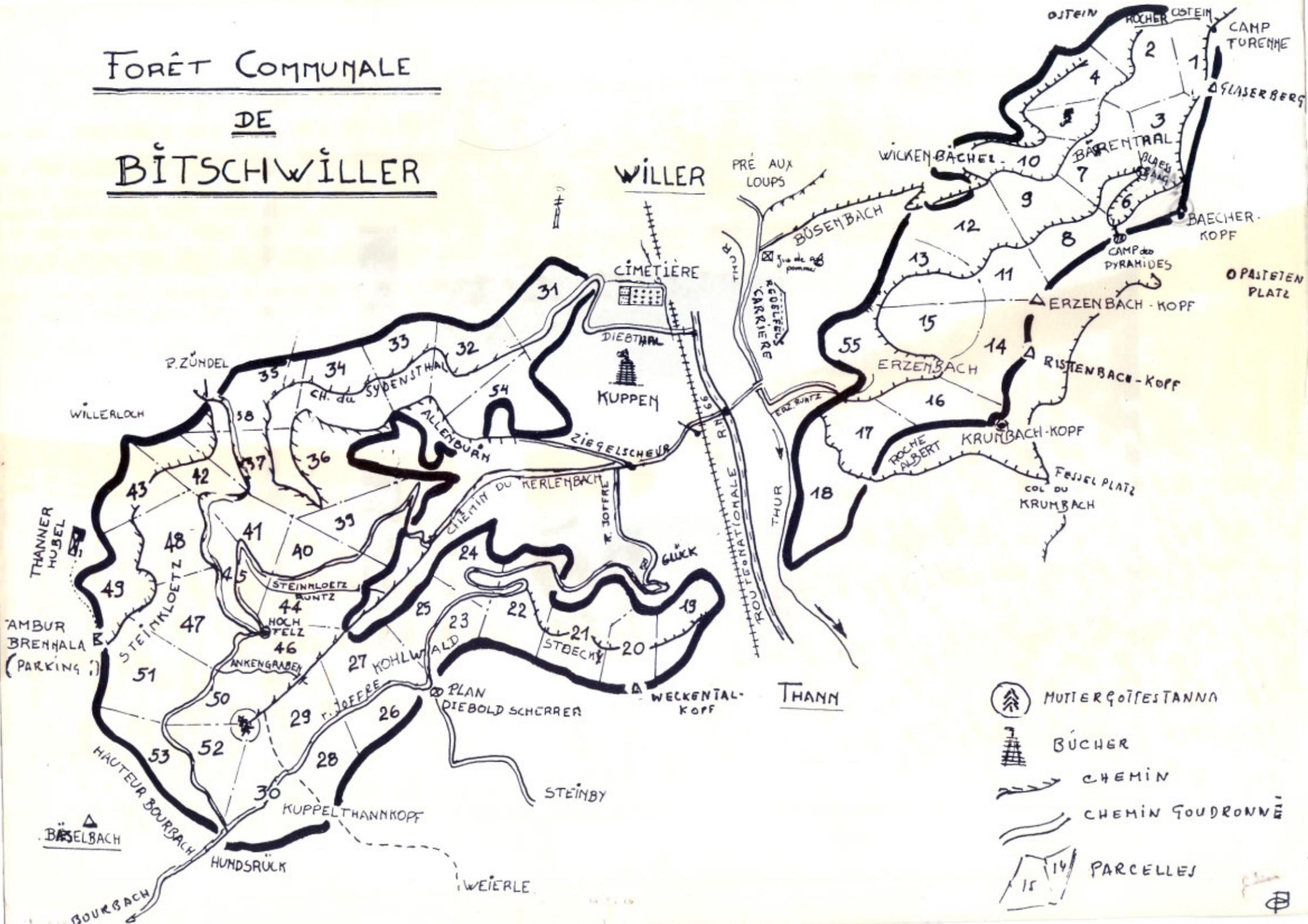


OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

FORÊT COMMUNALE

DE

BITSCHWILLER



-  MUTTERGÖTSTANNA
-  BÜCHER
-  CHEMIN
-  CHEMIN GOUDRONNÉ
-  PARCELLES